

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Conseil économique, social et environnemental régional

Budget primitif 2016

Budget primitif 2016

Rapporteur

M. Jean-Louis PIVARD

Président de la commission n°11 " Budget - Finances"

Avis n° 2016-02

12 Avril 2016

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cet avis a été adopté par 154 voix pour et 8 abstentions
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 12 avril 2016.

Sommaire

	Pages
1. L'économie générale du projet de budget primitif 2016	5
1.1. Le budget primitif recettes	6
1.2. Le budget de crédits de paiement	8
2. Le positionnement du CESER	10
2.1. Observations sur la forme de la consultation	10
2.2. Une prévision budgétaire comportant des marges de progrès par rapport aux objectifs pluriannuels d'exécution que l'Exécutif s'est lui-même fixés	10
2.3. En matière de recettes	10
2.4. S'agissant des économies de dépenses dans la section de fonctionnement	11
2.4.1. Services généraux	11
2.4.2. Transport	11
2.4.3. Formation	11
2.4.4. Environnement	12
2.4.5. Aménagement du territoire	12
2.4.6. Santé et action sociale.	12
2.4.7. Vie associative, culture, sport, jeunesse.	13
2.4.8. International	13
2.5. Une ambition nouvelle en matière d'animation économique	14
2.6. Une première relance de l'effort d'investissement	15
2.7. L'impératif d'une maîtrise de l'endettement demeure	16
Conclusion	16
Déclarations des groupes	19

1. L'économie générale du projet de budget primitif 2016

Alors que le rapport d'orientations budgétaires était présenté en compte administratif (CA) estimé, avec un montant de 2 998 M€, le projet de budget primitif est naturellement un peu plus élevé, à hauteur de 3 127 M€, dans la mesure où une exécution à 100 % est toujours illusoire. Alors que le compte administratif estimé en mars était équilibré par un emprunt souscrit prévisionnel de 264 M€, le projet de budget primitif est aujourd'hui équilibré par une autorisation maximale d'emprunt (théorique) de 400 M€.

Tableau comparaison BP/Orientations budgétaires

	OB 2015 (CA estimé)	BP 2015	OB 2016 (CA estimé) (a)	BP 2016 (b)	Taux d'exécution en % (a/b)
Dépenses fonctionnement					
Hors dette	2 038	2 051	1 954	1 998	98,0
Intérêts dette et péréquation	81	101	90	79	
Total Fonctionnement	2 119	2 152	2 044	2 077	
Dépenses Investissement					
hors dette	716	856	800	897	89,2
Capital de la dette	152	150	154	154	
Total Investissement	868	1 006	954	1 051	
TOTAL BUDGET	2 987	3 158	2 998	3 127	

De 2015 (montants consolidés Auvergne + Rhône-Alpes) à 2016, le budget est globalement stable :

- De CA estimé à CA estimé, il progresse de 11 M€,
- De BP consolidé à BP, il diminue de - 30 M€, soit - 1 %

1.1. Le budget primitif recettes

Le projet de l'Exécutif est quasi conforme –à 6 M€ près- au rapport d'orientations budgétaires présenté un mois auparavant, combinant, hors emprunt :

- Des recettes de fonctionnement estimées à hauteur de 2 487 M€,
- Des recettes d'investissement hors emprunt de 240 M€ (contre 246 M€ dans le rapport d'orientations budgétaires).

Par rapport à l'exercice 2015 pour lequel les budgets des deux Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été consolidés, on constate une réduction de 30 M€ (aux arrondis près) globalement équilibré entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Le tableau ci-après élaboré par le CESER ¹ permet d'examiner comment devraient s'enchaîner cette évolution de 2015 à 2016 et la prospective budgétaire à l'horizon 2020 présentée par l'Exécutif dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il ressort les éléments principaux suivants :

- Des recettes fiscales globalement stables, à l'exception de
 - la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) en hausse de 16 M€, soit + 3,3%
 - deux parts de TICPE consacrées à la prime d'apprentissage pour les entreprises de moins de 11 salariés et à l'aide au recrutement d'apprentis dans les entreprises de moins de 250 salariés. Ces deux parts de TICPE apportent un surcroît de recettes de 14 M€, soit + 39 %.

Ces hausses sont exceptionnelles pour 2016 dans la mesure où elles résultent de régularisations et rattrapages par rapport aux exercices antérieurs.

A noter la reconduction en 2016 du tarif de carte grise, avant son alignement à la baisse en 2017 sur le tarif le plus bas, celui de Rhône-Alpes.

- Une dotation globale de fonctionnement en réduction de 52 M€ environ, comme prévu par la loi de programmation des finances publiques 2015-2017. Il est à noter que la fusion des deux Régions permet à titre exceptionnel pour l'exercice 2016 de conserver le bénéfice d'une enveloppe de 10 M€ lié à de l'éligibilité passée de l'ex Région Auvergne à la péréquation DGF.
- Des ajustements à la baisse de recettes de fonds européens (- 15 M€) liés au changement de période de programmation, qu'il conviendrait de considérer hors budget régional proprement dit.

¹ GLOSSAIRE

CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DGD	Dotations générales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DRCTP	Dotations régionales de compensation de la taxe professionnelle
DRES	Dotations régionales d'équipement scolaire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FRRPI	Fonds régional de rémunération des personnels d'internat
IFER	Impositions forfaitaires de réseau
TICPE	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques

Projet d'évolution du budget primitif recettes (aux arrondis près)

En M€

Colonne1	2015	2016	Evol. 2016/2015	2020	Evol. 2020/2016
FONCTIONNEMENT					
CVAE(*)	488	504	16	537	33
IFER	85	83	-2	83	0
Frais gestion et TICPE prof.	88	90	2	98	8
TICPE Prime appr (2 recettes) (**)	36	50	14	38	-12
Ressources régionales appr.	182	186	4	201	15
ST Fiscal dynamique sans pouvoir décision	878	913	35	957	44
TICPE Compensat. Transferts	355	358	3	357	-1
FNGIR	43	42	-1	42	0
ST fiscalité figée	397	400	3	399	-1
TICPE modul	81	83	2	83	0
Cartes grises	274	273	-1	293	20
ST fiscalité avec pouvoir décision	355	356	1	376	20
DGF dont péréquation (***)	665	613	-52	552	-61
DGD	63	62	-1	62	0
DRCTP	43	42	-1	42	0
alloc. Compensatrices	8	8	0	6	-2
ST dotations Etat	778	725	-53	662	-63
Participations et trop perçus	31	38	7		
FRRPI	17	20	3		
Fonds européens	45	35	-10		
sous total autres recettes de fonctionnement	93	93	0	119	26
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 501	2 487	-14	2 513	26
INVESTISSEMENT					
TICPE Grenelle	82	83	1	83	0
DRES	56	56	0	56	0
FCTVA	39	36	-3	40	4
Fonds européens	52	47	-5	102	37
Particip. Et trop perçus	28	18	-10		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	257	240	-17	282	42
EMPRUNT D'EQUILIBRE	400	400	0	0 ?	
TOTAL BUDGET PRIMITIF	3 157	3 127	-30		
Observations					
(*) CVAE régul.2013/2014					
(**) TICPE prime : décalage 2 recettes					
(***) DGF : part péréquation Auvergne 10 M€ préservée en 2016 (-51 +10)					

1.2. Le budget de crédits de paiement

Globalement stable (- 30 M€), le projet de budget primitif peut être distingué en deux enveloppes distinctes :

- Les crédits constatés par les élus régionaux (en italique dans le tableau).

Ces crédits comprennent les fonds européens dont la Région est désormais l'autorité de gestion, la dépense de péréquation de CVAE au profit des autres Régions françaises, et l'annuité de la dette qui ne peut qu'être constatée comme résultante de la mobilisation des emprunts au fil des exercices budgétaires antérieurs

Cette enveloppe de crédits constatés représente globalement 284 M€, en réduction de 11 M€.

Il est à noter :

- . Une réduction de - 7 M€ de la péréquation de CVAE du fait que la nouvelle Région se rapproche de la moyenne des Régions françaises par rapport à la seule Région Rhône-Alpes jadis contributrice, alors que l'Auvergne ne l'était pas.
 - . Une réduction importante des intérêts de la dette (- 15 M€) effet des décisions antérieures relatives à la gestion de la dette.
- Les crédits soumis à la décision des élus régionaux : les politiques régionales hors fonds européens et les services généraux

Il s'agit de 2843 M€ soit 91 % du budget primitif.

Comme le montre le tableau d'évolution des dépenses, cette enveloppe fait l'objet :

- . D'une réduction de - 54 M€ en section de fonctionnement (dont - 17 M€ services généraux et - 37 M€ politiques régionales).
- . D'une augmentation de + 36 M€ en section d'investissement (+ 39 M€ politiques régionales ; - 3 M€ services généraux).

– En section de fonctionnement

Le budget consacré à l'économie, dont recherche innovation, agriculture et tourisme, connaît une très légère progression, passant de 105 à 107 M€ **soit + 2 %**. Il pèse 5,4 % des dépenses de fonctionnement hors dette et fonds européens.

Les services généraux font l'objet d'économies de l'ordre de **- 10 % (- 17 M€ en section de fonctionnement)**.

Les réductions concernent peu les très grandes compétences de droit commun : exploitation des TER, enseignement, formation professionnelle et apprentissage. Représentant globalement 1 605 M€ soit 81 % des dépenses de fonctionnement hors dette, fonds européens et péréquation, elles font l'objet d'une réduction de **- 15 M€ soit - 0,9 %**.

Les autres politiques, qui représentent 116 M€ soit un poids équivalent au budget consacré aux actions économiques font l'objet d'une réduction d'enveloppe globale de **- 24 M€ soit environ 20 %**.

– En section d'investissement

Ce sont 39 M€ d'investissements supplémentaires qui sont inscrits au budget primitif, dont 32 M€ pour le seul chapitre des transports. Il s'agit de financer à leur date de livraison 26 nouvelles rames de TER attendues en 2016, dont 6 rames Regiolis en Auvergne et 20 rames Regio 2N en Rhône-Alpes. Il s'agit aussi en 2016 de cofinancer plusieurs infrastructures ferroviaires prévues au titre des programmations des CPER.

Un effort nouveau d'investissement est orienté par ailleurs en faveur de :

- L'économie, notamment dans les exploitations et entreprises agricoles, l'immobilier collectif d'entreprises, les plateformes technologiques, le volet recherche et enseignement supérieur du CPER, les investissements touristiques.
- Les lycées, bénéficiant d'un appui à la sécurité selon les demandes variables de la part des établissements, et faisant l'objet d'une extension au territoire auvergnat de l'aide accordée en Rhône-Alpes à l'investissement dans les lycées privés.

Enfin, les investissements en faveur de l'environnement en baisse de 18% sont annoncés comme recentrés sur les domaines de compétence de la Région, en application notamment des récentes lois de réforme territoriale.

Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement
BP 2015 consolidé à BP 2016, en millions d'euros (Elaboration CESER)

	2015	2016	EVOLUTION	
			M€	%
Fonds européens				
Section de fonctionnement	15	16	1	
Section d'investissement	29	35	6	
TOTAL	44	51	7	
Péréquation CVAE	14	7	-7	
Annuité de la dette				
Frais financiers	87	72	-15	
Capital de la dette	150	154	4	
TOTAL	237	226	-11	
Services généraux				
Section de fonctionnement	171	154	-17	
Section d'investissement	32	29	-3	
TOTAL	203	183	-20	-10 %
POLITIQUES REGIONALES				
hors fonds européens				
Fonctionnement				
dont :	1 865	1 828	-37	-2
Enseignement	463	454	-9	-2
Aménagement du territoire	35	26	-9	-26
Environnement	31	25	-6	-19
Transport	578	572	-6	-1
Culture sport vie associative	60	55	-5	-8
Santé, social, handicap	14	10	-4	-29
Economie	105	107	2	2
Formation professionnelle, apprentis	579	579	stable	
Investissement				
dont :	794	833	39	5
Transport	192	224	32	17
Economie	130	136	6	5
Enseignement	281	285	4	1
Environnement	22	18	-4	-18
Autres	169	170	stable	
TOTAL BUDGET	3 157	3 127	-30	-1

2. Le positionnement du CESER

2.1. Observations sur la forme de la consultation

Le CESER regrette que le projet de budget primitif lui ait été transmis dans des délais très réduits qui rendent difficile le travail de l'assemblée consultative. S'il admet cet état de fait dans une période cumulant la fusion de deux Régions et l'engagement d'une nouvelle mandature, il souhaite que les saisines relatives aux futurs documents budgétaires fassent l'objet de toute l'anticipation nécessaire.

Le CESER apprécie par contre la qualité de l'intervention devant l'assemblée, du vice-président du Conseil régional délégué aux finances : ce dernier a dégagé clairement les lignes directrices de la stratégie budgétaire de l'Exécutif et a nourri un échange riche avec l'assemblée socioprofessionnelle, apportant ainsi de nombreux éclairages dans les différents domaines d'intervention.

S'agissant du texte qui lui est soumis, le CESER reconnaît la qualité de la rédaction. Il déplore cependant que ne soit pas présenté un tableau synoptique des interventions par lignes fonctionnelles budgétaires, pour 2015 et 2016, au-delà des seules obligations juridiques de présentation comptable. Il estime que le budget, acte politique majeur de la Région, doit constituer un outil de la vie démocratique le plus explicite possible pour traduire au mieux les objectifs chiffrés précis d'utilisation de l'argent du contribuable. Il demande qu'un tel tableau synoptique détaillé soit fourni lors des prochains rendez-vous budgétaires.

Il demande aussi que soit systématiquement communiqué un tableau prévisionnel pluriannuel de la livraison des rames ferroviaires et de leur coût pour la Région

Il appelle en outre de ses vœux la présentation d'un tableau analytique et consolidé des dépenses régionales prévues au budget dans le champ de l'international.

2.2. Une prévision budgétaire comportant des marges de progrès par rapport aux objectifs pluriannuels d'exécution que l'Exécutif s'est lui-même fixés

Le CESER a relevé dans le rapport d'orientations budgétaires une projection d'exécution maximale d'ici 2020, à raison de 100 % pour les dépenses d'investissement et de 98 % pour les dépenses de fonctionnement.

Il observe que le projet de budget primitif est cohérent avec cet objectif en matière de dépenses de fonctionnement (98 %), mais qu'en matière d'investissements le taux de réalisation escompté demeurerait en retrait à 89,2% (800 M€ / 897 M€). C'est la raison pour laquelle un emprunt est inscrit à hauteur de 400 M€ alors que sa souscription est estimée à hauteur de 264 M€ dans le rapport d'orientations budgétaires.

2.3. En matière de recettes

Le CESER renouvelle ses observations déjà formulées sur les orientations budgétaires : il approuve le choix de maintenir inchangés en 2016 les tarifs de cartes grises et de l'harmoniser au tarif le plus bas, celui de Rhône Alpes, en 2017. Il observe que c'est seulement à travers cette recette qui pèse 10% environ du produit de recettes hors emprunt que la Région conserve encore un réel pouvoir de décision. Mais il souligne combien il faudrait une augmentation colossale et intolérable de la pression fiscale pour apporter un effet levier budgétaire significatif.

2.4. S'agissant des économies de dépenses dans la section de fonctionnement

- Le CESER retrouve dans le projet de budget primitif l'objectif de l'Exécutif de relever le niveau d'épargne brute et dégager la Région du poids de son stock de dette consolidée avec le crédit-bail sans accroître la pression fiscale ; ceci malgré la réduction des dotations d'Etat. Il confirme qu'un tel objectif ne peut pas être satisfait sans la recherche d'économies au sein des dépenses inscrites en section de fonctionnement, c'est-à-dire au sein des deux tiers de l'enveloppe budgétaire.
- Il rappelle son observation formulée dans son avis sur les orientations budgétaires : « la plus grande partie des dépenses de fonctionnement constitue des dépenses d'intervention pouvant souvent être considérées comme des investissements d'avenir potentiellement créateurs de richesse et d'emploi ».
- Il souligne également combien il convient d'appréhender les coûts globaux des projets en n'omettant pas d'intégrer dès la conception des projets d'investissement les coûts de fonctionnement induits.
- Une fois déduites les réductions de dépenses de fonctionnement constatées en faveur des frais financiers et de la péréquation de CVAE (- 22 M€), l'Exécutif propose un effort net d'économies en fonctionnement de $17 + 37 = 54$ M€ à porter sur une enveloppe globale consolidée en 2015 de $171 + 1865 = 2036$ M€.
- Cet effort net d'économies est ainsi de 2,6 %.

2.4.1. Services généraux

Le CESER prend acte d'une réduction de 17 M€ soit – 10 % de l'enveloppe consacrée aux services généraux, (dont des économies annoncées de 6 M€ de fonctionnement des assemblées et 5 M€ au sein de l'administration), à effectifs globalement constants.

Il encourage les démarches annoncées de mutualisation, de « dialogue de gestion » avec les organismes tiers, d'achats groupés améliorant le dispositif pluriannuel décidé en Rhône-Alpes en 2015.

2.4.2. Transport

Pour cet exercice 2016, au cours duquel doit être négociée la future convention d'exploitation des TER avec la SNCF, le CESER relève avec intérêt une recherche d'économies de 6M€, rompant avec l'habituelle progression annuelle de dépenses pratiquée en Rhône Alpes au seul motif d'indexation conventionnelle. Il encourage la Région à une maîtrise financière axée sur la priorité absolue d'une adéquation avec la qualité du service rendu aux usagers.

2.4.3. Formation

Le CESER approuve la volonté de préserver globalement l'effort, avec une plus grande efficience, en faveur de la formation. Il considère que cette dernière doit constituer un « investissement d'avenir » prioritaire pour favoriser l'accès à l'emploi.

Concernant les lycées, les marges de manœuvre sur les charges de fonctionnement n'existent que sur la partie hors salaires, largement inférieure à la moitié. Il est important de veiller à ce que certains établissements ne soient pas mis en difficulté. De plus, les investissements annoncés en matière de sécurisation des lycées (+10 millions) entraîneront des frais de fonctionnement (maintenance, personnels...) qui demeurent à prendre en considération.

En matière d'enseignement supérieur, le CESER prend acte du projet d'harmoniser les dispositifs Auvergne et Rhône-Alpes en faveur de la mobilité internationale, et souhaite que celui-ci soit réalisé en s'inspirant du dispositif Explora, reconnu comme en pointe.

Pour la formation professionnelle, le CESER ne peut que souscrire à la volonté de l'Exécutif de mieux lier les formations à des débouchés en emploi durable : le développement annoncé des CARED va dans ce sens. La recherche d'une stricte adéquation emploi/formation, à court terme, dans la structuration de l'offre de formation serait cependant inefficace, voire contre-productive ; il serait plutôt nécessaire de développer les formations débouchant sur des compétences transverses, transférables à différents métiers, permettant de renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi

Pour ce qui regarde le développement de l'apprentissage et de l'alternance, il doit s'appuyer sur une amélioration qualitative des formations, en renforçant la « pédagogie de l'alternance » et le lien travail/formation. Des critères d'innovation pédagogique pourraient par exemple être intégrés dans certains marchés de formation. De plus, le développement annoncé du pré-apprentissage (DIMA) doit permettre aux élèves qui en ont le plus besoin d'accéder à ce type de formation, dès lors que seraient créées les conditions de réussite de ce type de dispositif (soutien financier pour les familles et formation des « accueillants » en entreprises). Pour le CESER, c'est l'adéquation à la demande d'emploi durable et de qualité qui importe en sortie d'apprentissage et non pas le statut public ou privé des CFA.

Quant à l'évolution des Contrats territoriaux emploi formation, il est nécessaire de maintenir un espace de concertation et de dialogue social incluant les partenaires sociaux : une évolution de leurs modes d'animation et de gouvernance pourrait être pertinente, davantage qu'un redécoupage des secteurs géographiques aujourd'hui partagés entre Etat et Région.

2.4.4. Environnement

Le CESER prend acte de la baisse des crédits alloués au fonctionnement (et à l'investissement) sur la ligne environnement.

Il renouvelle les remarques formulées dans son avis sur les orientations budgétaires : L'environnement et notamment les espaces naturels constituent pour l'Auvergne et Rhône Alpes un atout majeur des territoires, notamment pour une politique touristique dynamique et attractive. Il souhaite par ailleurs que le tissu associatif continue à être valorisé au service d'actions très concrètes sur les territoires, avec des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Il observe que le schéma de cohérence écologique ne peut pas se cantonner à la politique de l'eau, contrairement à ce qu'indique le projet de budget primitif.

2.4.5. Aménagement du territoire

Le CESER partage le souci exprimé d'un effort pour stimuler le développement des usages numériques. Il souligne le caractère crucial pour la compétitivité de l'ensemble des entreprises et des territoires de bénéficier d'un véritable « bain numérique », au-delà des seuls métiers du numérique qu'il convient par ailleurs d'anticiper et de valoriser.

Il prend acte de la volonté de l'Exécutif de refondre la politique contractuelle territoriale en conventionnant non plus avec des syndicats mixtes selon des procédures lourdes, mais directement avec les nouvelles intercommunalités élargies dans leur périmètre et leurs compétences suite à la réforme territoriale, et en réservant le concours de la Région à des investissements portés par un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

Le CESER s'exprime sur ce dossier dans le cadre de la saisine spécifique concomitante avec le présent budget.

2.4.6. Santé et action sociale.

Le CESER relève que l'effort régional en matière de santé devrait être recentré, comme c'est déjà le cas en Auvergne, en faveur des maisons de santé, et que cet effort devrait être progressivement amplifié. Il estime qu'il s'agit là d'opérations essentielles en matière d'aménagement du territoire, qu'il conviendrait par ailleurs de coordonner avec la politique en faveur des services au public, identifiée désormais dans les compétences départementales (schéma) et locales (maisons de services au public), Il souhaite aussi une coordination avec l'Agence régionale de santé pour une meilleure cohésion dans le soutien aux maisons pluridisciplinaires de santé.

Le CESER souligne l'intérêt porté à la prévention et à la désertification médicale, il regrette qu'une place plus importante ne soit pas accordée à la santé environnementale. De même, le CESER alerte le conseil régional sur les problématiques ciblées de santé des jeunes et des personnes âgées en perte d'autonomie. (

2.4.7. Vie associative, culture, sport, jeunesse.

En matière de vie associative,

Le CESER note avec regret les contraintes budgétaires et s'inquiète de leurs impacts sur le fonctionnement des associations en Auvergne Rhône-Alpes, jusqu'alors particulièrement dynamique. Le CESER estime que l'aide aux réseaux est particulièrement pertinente et doit être maintenue pour assurer une cohérence régionale et une cohésion sociale, prévenant la montée des radicalités.

Le CESER rappelle que le soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles est très important pour le monde associatif.

Pour la culture,

Le CESER souligne l'importance de continuer à soutenir le cinéma à travers la médiation culturelle, la continuité de l'aide au renouvellement de la technologie ou encore les salles de proximité.

La culture étant aussi source de développement humain et économique, les différentes filières et manifestations (festivals...) peuvent être légitimement soutenues, la région soulignant l'importance de la culture en matière d'aménagement du territoire, notamment à travers les festivals.

En ce qui concerne le sport,

Le CESER s'inquiète de l'effort budgétaire annoncé et sera vigilant à ce que les politiques de soutien trouvent un équilibre entre les nouvelles responsabilités liées au transfert des CREPS, le soutien au sport de haut niveau, le soutien au sport scolaire, aux grandes manifestations sportives, à la structuration du mouvement sportif ainsi que l'accès au sport pour tous, qui apparaît comme un axe important selon le CESER.

En ce qui concerne la jeunesse,

le CESER estime qu'il faudra veiller à ce que l'inégalité d'accès aux dispositifs (via Les cartes « *M'ra* » et « *Jeune Nouveau Monde* » (JNM) entre les jeunes d'Auvergne et ceux de Rhône-Alpes ne s'étendent pas après 2016. Le CESER souhaite que tous les publics puissent être éligibles ; les lycéens et apprentis, les étudiants boursiers et les demandeurs d'emploi sous condition de ressources.

2.4.8 International

.Le CESER approuve la volonté de priorisation et de recentrage de l'action à l'international de la région Auvergne Rhône-Alpes en direction de zones géographiques prioritaires pour les entreprises (Europe, Etats-Unis, Canada) et des territoires francophones (zone Maghreb et Afrique subsaharienne) ; l'Asie ne devant pas être oubliée selon le CESER. Il partage la nécessité d'articuler la future stratégie d'Auvergne Rhône-Alpes à l'international avec le futur schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises. Il souhaite voir renforcer la présence de notre délégation à Bruxelles en fédérant l'ensemble des forces de la région. Il invite la Région à inscrire la future stratégie d'ouverture et de rayonnement à l'international d'Auvergne Rhône-Alpes dans une vision à long terme. A ce titre, la baisse des moyens annoncés en faveur des coopérations solidaires apparaît drastique et peut conduire à une remise en cause du principe d'aide publique au développement ainsi qu'au rayonnement international de notre région.

2.5. Une ambition nouvelle en matière d'animation économique

Ce secteur constitue le seul poste de dépenses en progression en fonctionnement et en investissement, passant de 235 M€ en 2015 à 243 M€ en 2016 (+2M€ soit + 2% en fonctionnement et 6M€ en investissement)

Les nouvelles responsabilités de la Région en application de la loi NOTRe et portées par le SRDEII traduisent dès 2016 les axes soutenus par la Région. Le budget favorise les investissements et flèche des aides directes aux entreprises, même si certaines dispositions méritent d'être explicitées (en particulier l'harmonisation Auvergne/ Rhône Alpes des aides en faveur des TPE/PME).

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte du tourisme avec une volonté d'une part de faciliter la gouvernance pour la nouvelle Région et d'autre part le soutien explicite au thermalisme et au tourisme de montagne.

Le CESER observe que le thème de l'économie sociale et solidaire n'est abordé que sommairement. De même le CESER souhaite pointer le saupoudrage qui peut refléter des subventions complexes et diverses dès lors qu'on prend en compte la dimension territoriale.

Par ailleurs, le CESER encourage la volonté annoncée de l'Exécutif régional de maintenir la commission SUEVAL, voire d'élargir ses prérogatives.

En matière agricole et sylvicole, le CESER note avec intérêt le renforcement de la politique régionale pour ce secteur de développement économique. Cette volonté du Conseil régional contribuera à développer le secteur agricole malgré la crise actuelle et permettra de contribuer à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

La modernisation des bâtiments d'élevage et le développement d'une politique de sécurisation des exploitations en soutenant l'aménagement de retenues collinaires apparaissent comme une nécessité pour répondre aux besoins des agriculteurs. La volonté de la Région de développer l'approvisionnement local de produits alimentaires (notamment pour les lycées) permettra de soutenir le secteur agroalimentaire de notre région.

En matière de recherche et d'innovation, le CESER prend note de quatre priorités affichées :

- financement de 85 nouvelles allocations doctorales de recherche dans le cadre des ARCs ; dispositif devant connaître des évolutions
- réorganisation de l'intervention dans le domaine de la recherche courant 2016 (harmonisation Auvergne/RA) avec élaboration du SRESRI
- solde du CPER 2007-2013 et mise en œuvre des premières actions du CPER 2015-2020, en lien avec projets labellisés « Investissements d'avenir »
- soutien confirmé à de grands projets de recherche déjà bien engagés : Rovaltain, Nano2017...

Pour le CESER, il conviendra de veiller à la cohérence entre la priorité donnée à l'économie et le souhait de privilégier les entreprises régionales.

2.6. Une première relance de l'effort d'investissement

Le CESER a bien noté le souhait de l'Exécutif de relever le niveau d'épargne brute pour soutenir l'investissement. Le CESER renouvelle son attente d'investissements publics contractuels essentiels en période de conjoncture déprimée.

- En crédits de paiement, une enveloppe devant permettre de décliner sur l'exercice 2016 les engagements antérieurs

S'agissant du chapitre transports, le CESER souligne l'impératif d'un meilleur fonctionnement des services TER :

- . En assurant le financement des nouvelles rames ferroviaires devant être livrées.
- . En déclinant les volets ferroviaires successifs des CPER.

Concernant les autres secteurs inscrits dans les CPER anciens et nouveaux des deux ex Régions, il importe que des crédits suffisants soient inscrits par les partenaires du contrat : transition énergétique ; recherche et enseignement supérieur ; numérique...

Pour l'enseignement supérieur, il importe en particulier de maintenir et développer des campus attractifs au niveau international.

Le CESER note également avec intérêt qu'un nouveau dispositif d'aide aux établissements d'enseignement supérieur serait élaboré sur une base de transversalité et de mutualisation. Il souhaite un soutien particulier aux acteurs universitaires, gages d'un accès facilité à l'enseignement supérieur dans les territoires (cf contribution CESER Rhône Alpes Enseignement supérieur Recherche dynamique territoriale novembre 2015).

S'agissant des investissements dans les lycées, le CESER souhaite qu'ils ne servent pas de variable d'ajustement pour équilibrer le budget. Il demande qu'un programme pluriannuel d'investissement soit élaboré et mis en œuvre dans les délais annoncés. Pour ce qui regarde les travaux de sécurisation annoncés, le CESER demande qu'ils fassent l'objet d'une concertation, d'une coconstruction entre la Région et les lycées, afin de proposer des solutions sur-mesure, au cas par cas selon les établissements.

Pour le développement numérique, le CESER attire l'attention sur le caractère primordial pour limiter la fracture territoriale et sociale d'un équipement performant des territoires en fibre optique et relais hertziens, condition sine qua non d'une desserte au bon débit de demain.

En matière de sport, il s'inquiète du transfert à la Région prévu en 2017 de deux CREPS à Vallon Pont d'Arc et Vichy (10M€ d'investissements nécessaires) : il sera très attentif à l'arrêt de compensation des transferts de charges..

- En autorisations de programme

Le CESER prend acte de l'inscription de 832 M€ d'autorisations de programme nouvelles, dont 285 M€ pour le transport, 181 M€ pour l'enseignement et 179 M€ pour l'action économique.

Il relève qu'un « toilettage » du stock d'autorisations de programme est prévu : il est essentiel que les promesses de dépenses n'excèdent pas les capacités de paiement futures.

En matière de transport, il est prévu notamment :

- . Une nouvelle commande de rames ferroviaires (17 rames Régiolis) destinées à des circulations en Haute-Savoie à l'ouverture du Léman Express en 2019.
- . Une autorisation de programme « d'objectif » de 100 M€ pour permettre à la Région de faire pression sur l'Etat maître d'ouvrage de l'A45, de façon à activer sa décision, dans l'esprit de l'annonce gouvernementale d'un démarrage des travaux en 2018.

Le CESER rappelle qu'en matière de transport, un autre engagement pluriannuel très lourd devrait survenir à plus ou moins brève échéance : la participation régionale aux accès français de la liaison transalpine à hauteur de 650M€ en 2007, valeur à actualiser.

Il souhaite qu'une priorité soit accordée en faveur du nœud ferroviaire lyonnais dans le cadre de la mise en œuvre du CPER que l'Exécutif souhaite renégocier.

2.7. L'impératif d'une maîtrise de l'endettement demeure

Le CESER apprécie que les négociations passées ainsi que la baisse des taux d'intérêt d'emprunt aient permis pour 2016 une réduction des frais financiers de 15 M€.

Il prend note de l'objectif affiché d'un désendettement de la Région d'ici 2020. Il relève que celui-ci ne sera pas encore effectif dès 2016, une importante enveloppe d'emprunt souscrit de 264 M€ ayant été prévue dans le rapport d'orientations budgétaires conduisant à un accroissement de la dette de 110M€, ce qui laissera une capacité de désendettement consolidé à un niveau supérieur à 6 ans.

Conclusion

Le CESER estime que le budget 2016 constitue un budget de transition avant de reconstituer l'épargne brute comme annoncé pour la mandature. Si quelques signaux sont donnés pour cette nouvelle phase, c'est d'abord le chantier de l'harmonisation des politiques des deux anciennes Régions qui prévaut.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Alain TRICHARD, au nom du collège I

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le collège 1 prend note des ambitions affichées dans ce budget primitif par le nouvel exécutif et soulignées dans l'avis qui nous est proposé par la commission Finances du CESER. Nous validons les axes prioritaires exprimés dans ce budget étendu au nouveau périmètre régional, et partageons globalement l'analyse chiffrée et les remarques détaillées du projet d'avis du CESER.

Nous devons rendre un avis sur l'avis de la Commission, nous nous limiterons donc à apporter quelques remarques ou compléments nous paraissant intéressants à souligner

La mandature 2016 est un exercice difficile pour l'exécutif, tant par la gestion de la continuité, la complexité de l'harmonisation (un lourd chantier avec des arbitrages nécessaires), et la mise en place du projet développé par la nouvelle équipe.

Nous sommes bien conscients que l'année 2016, malgré l'expression de l'exécutif d'une réelle volonté d'agir rapidement, sera une période transitoire, durant laquelle les marges de progrès relevées dans l'avis du CESER, en particulier les taux de réalisation des dépenses d'investissements en retrait de 10,8% sur un taux ambitieux de 100% (800M€/897M€), ce qui explique un appel à l'emprunt ramené à 264M€ pour un montant inscrit à 400M€.

Quant à l'endettement, nous partageons la préoccupation exprimée par la commission pour l'année 2016 qui voit la dette croître de 110M€, ce qui maintient la capacité de désendettement à un niveau supérieur à 6 ans.

Nous apprécions l'effort net d'économie de fonctionnement programmé, hors frais financiers et péréquation de CVAE, il sera de 2,6%, (54M€/2036M€.) dès lors que ces économies seront bien réelles !

Nous notons avec satisfaction la volonté de l'exécutif d'agir sur l'économie régionale avec en objectif le retour à la création d'emplois. La volonté de relancer l'investissement est un signal positif pour nos entreprises, l'expression de la préférence régionale et de la proximité est appréciée, en particulier par les PME et TPE. D'une manière générale, le développement des circuits courts en matière agricole et agroalimentaire, ainsi que la solidarité régionale ou nationale au plan industriel répondent à des attentes du bon sens sociétal. Il n'en demeure pas moins que le concours de la Région est indispensable pour lever les freins concernant les normes, les cahiers des charges complexes, et l'adaptation des appels d'offres.

L'avis du CESER prend acte des 4 priorités en matière de recherche et innovation, les entreprises demandent que soit fléché également un volet

« Droit à l'expérimentation », étape essentielle pour réussir le lancement d'un nouveau produit ou service.

Les employeurs sont attentifs aux dispositions nouvelles que compte prendre l'exécutif en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'alternance.

Ils apprécient en particulier l'intention manifestée de revoir le catalogue des programmes de formation financés, pour rendre plus en adéquation formation et employabilité et ainsi mieux répondre aux besoins des employeurs en difficulté constante de recrutement de collaborateurs.

Concernant l'apprentissage, le monde économique et en particulier les TPE et PME sont sensibles aux intentions de l'exécutif de mieux soutenir les entreprises qui embauchent et forment des apprentis. Beaucoup reculent souvent devant la complexité administrative, les normes spécifiques à respecter, et le temps à passer pour assurer une formation de qualité. Nous attendons là de réels signaux de simplification.

Nous regrettons dans ces domaines de ne pas disposer de données analytiques comparatives qui nous permettraient de mieux apprécier le chiffrage et l'impact des nouvelles orientations.

En matière d'environnement, le budget est réduit de plus de 18% doit faire l'objet d'une utilisation rationnelle ; Les entreprises sur lesquelles pèsent des normes toujours plus contraignantes souhaitent que les investissements pour des équipements de mise à niveau soient prioritaires.

L'avis du CESER souligne le véritable enjeu que représente le développement du numérique pour les territoires. Le collège 1 insiste sur le caractère incontournable du « bain numérique » dont fait état le projet d'avis du CESER.

Les actions à l'international dispersées dans différents chapitres de la présentation budgétaire ont été reprises dans le chapitre (2.4.8) du projet d'avis du CESER. Dans ce domaine, les PME et TPE souhaitant se développer à l'international seront sensibles aux signaux donnés par la Région dans un cadre économique contraint, nous l'avons bien compris, mais il s'agit là d'une voie pour le développement des activités et donc de l'emploi.

Nous regrettons encore une fois d'avoir eu à travailler dans l'extrême urgence, si nous en comprenons les motifs pour cette année particulière, nous comptons pour les prochaines étapes, disposer de plus de temps afin de préparer nos avis avec davantage de sérénité.

L'avis du CESER porte plutôt sur le rapport budgétaire exprimé par l'exécutif, l'exploitation de la liasse de documents comptables, difficilement exploitable, ne suffit pas à émettre un avis circonstancié. Nous souhaitons à l'avenir disposer à minima par ligne budgétaire de tableaux analytiques, fonctionnement et investissements comparés à N-1, (par exemple : pour les fonds Européens) afin d'analyser d'une manière plus réaliste la cohérence globale du Budget Primitif proposé par le Conseil Régional, et de pouvoir ensuite en mesurer les effets, avec la mise en place d'indicateurs.

Nous remercions Michel RAFFIN et notre Président Jean-Louis PIVARD pour l'excellent travail de synthèse et de rédaction constitués en trop peu de temps.

Le collège 1 votera cet avis.

Intervention de M. Jean-Marc GUILHOT au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le budget primitif qui nous est présenté traduit les orientations politiques de la Région. Et nous l'avons déjà dit lors du débat sur les orientations budgétaires : ce budget traduit des orientations politiques qui se réduisent plus à des économies budgétaires qu'à une stratégie politique.

Nous souhaiterions revenir ici sur 4 points.

Tout d'abord la question de la différenciation investissement-fonctionnement qui semble avoir grandement conditionné la construction de ce budget et qui en reflète l'ambiguïté.

En effet, il opère une discrimination artificielle au sein même des dépenses d'intervention de la Région alors que le seul enjeu qui vaille est celui de la fonctionnalité de la dépense.

Nous n'entrons donc pas dans la lecture budgétaire qu'on nous propose et qui se résume au slogan : « faire moins de fonctionnement pour faire plus d'investissement » car cela n'a pas grand sens.

Ensuite le discrédit jeté sur l'emprunt n'est pas vraiment mérité car cette ressource temporaire a une spécificité légale qui est de ne pouvoir financer que des dépenses d'investissement d'une collectivité. Et des investissements qui sont en général générateurs d'économies ultérieures.

Et ce budget, comme l'indique le projet d'avis qui nous est soumis, est au service de l'injection de 4 Mds d'investissement sur la durée du mandat, ce qui laisse dubitatif car le rythme d'investissement est actuellement d'1 Md par an environ. Le changement annoncé ressemble comme deux gouttes d'eau à ce qu'on connaît déjà...

En 2nd lieu la baisse des dépenses de fonctionnement de 75 M € qui fait peser les difficultés sur les salariés et agents au service de la Région avec 17 M € de diminution des services généraux.

Au-delà, et le projet d'avis le décrit bien, sur ces fameux 75 M €, 22 relèvent de diminutions de crédits imposées à la Région par les mécanismes de péréquation de CVAE et par une forte réduction des intérêts de la dette résultant de négociations menées par la majorité précédente.

Reste donc 54 M € de baisse spécifique à ce budget dont l'essentiel touche d'une part des dépenses d'intervention et, d'autre part, des salariés.

3^{ème} point : un mot sur le chapitre des transports.

Dans le contexte de fortes tensions budgétaires que nous connaissons, il est nécessaire de recentrer les actions sur les dossiers prioritaires. A cet égard, les prévisions de ce budget intègrent des éléments de saupoudrage qui peuvent à juste titre inquiéter.

Nous préconisons par conséquent de réorienter les 100 M € d'autorisations de programme prévus sur l'A 45 vers la résolution du célèbre goulet d'étranglement que constitue le nœud ferroviaire lyonnais, qui bloque toutes les initiatives nouvelles et qui représente une vraie priorité comme le souligne justement le projet d'avis de la commission 11.

Et au-delà de ce 1^{er} BP de la nouvelle mandature, une question reste posée : la Région continuera-t-elle à s'engager au travers du CPER ?

Enfin, 4^{ème} et dernier point, le rabotage généralisé, avec - 25 % sur le fonctionnement au chapitre aménagement du territoire ou - 19 % sur le fonctionnement mais aussi l'investissement en matière d'environnement.

On aurait pu imaginer d'autres choix, par exemple celui d'aligner le tarif des cartes grises sur celui d'Auvergne au lieu de Rhône-Alpes et ainsi augmenter de 10 Millions les ressources régionales en ne créant aucun nouvel impôt. Cela aurait généré une dépense annuelle de quelques euros supplémentaires pour le contribuable et aurait permis par exemple de maintenir les moyens alloués à l'environnement au lieu d'en transférer la charge sur d'autres niveaux de collectivités.

Un dernier exemple tout aussi fondamental, celui du social et de la santé, avec 29 % d'amputation qui fait fi des réalités car l'économie ne peut pas fonctionner sur un tissu social qui se délite et si la solidarité ne joue plus son rôle.

Et nous ne nous attarderons pas sur l'économie sociale et solidaire pour la bonne raison qu'elle ne figure plus dans les prévisions budgétaires régionales, ce que nous regrettons.

Nous concluons sur le travail de qualité réalisé par la commission 11 pour aboutir à un projet d'avis sérieux, modéré et porteur de saines préconisations qui n'attendent que d'être prises en considération par l'autorité publique régionale pour améliorer la situation des auvergnats et rhônalpins.

La CFDT votera donc ce projet d'avis.

Je vous remercie.

Intervention de M. Alexandre DUPONT, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Nous examinons aujourd'hui le projet d'avis du budget primitif 2016.

La CFE-CGC note avec satisfaction le rendu de ce projet d'avis, ainsi que les préconisations du CESER.

Avec l'harmonisation des politiques régionales des deux Régions, Auvergne et Rhône Alpes, sans oublier la baisse de dotation de l'Etat nous pouvons tout de même relever où se situent les priorités de l'action régionale. Bien que cela soit un budget 2016 de transition entre deux mandats.

Nous ne reprendrons donc pas le détail des orientations en matière de dépenses et en matière de recettes dans un contexte de contraintes fortes.

Par contre nous tenons par cette déclaration à reprendre 2 chapitres qui nous semblent importants : la formation et le numérique.

Une des priorités que nous pouvons que partager, est bien de permettre, à chaque personne de notre région, d'acquérir une qualification lui permettant l'accès à un emploi durable ou une mobilité réussie.

L'apprentissage est un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi.

La CFE-CGC considère que l'apprentissage est un outil facilitant l'accès à l'emploi durable et de qualité, autant pour les jeunes, quel que soit leur âge ou leur niveau scolaire, que pour les cadres et le personnel d'encadrement. En effet, l'apprentissage favorise la progression sociale et la reconversion professionnelle, 70% des apprentis trouvent un emploi durable à la fin de leur formation.

Concernant le Numérique, notre Région qui a une dimension internationale, doit mettre le « paquet » en budget d'investissement sur ce chapitre. Il s'agit d'une révolution sociétale qui va impacter la façon de vivre dans l'avenir des particuliers, mais aussi des entreprises de toutes tailles, ainsi que les services publics. Un certain nombre de choses sont déjà en œuvre dans chacune des 2 ex-régions, il s'agit maintenant d'harmoniser, de prendre des décisions stratégiques et économiques dans un délai très court tant en matière d'infrastructures que d'usages. Il y a urgence. Pour la CFE-CGC la Région qui doit être « maître du jeu en terme d'infrastructures et le « pilote » des usages avec l'aide des opérateurs FAI les mieux placés localement.

Nous pouvons donc affirmer que la convergence et la synergie des politiques orientation / formation / emploi / économie et numérique dispose ici de deux clefs de succès parmi d'autres un dialogue social régional fort avec un souci d'évaluation et d'évolution permanente.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de M. Jacques BALAIN, au nom de la CFTC

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

En premier lieu nous pouvons féliciter et remercier les membres des commissions qui ont travaillé dans l'urgence sur ce projet de délibération

Lors du débat sur les orientations budgétaires, la CFTC avait salué la volonté affichée par le nouvel exécutif régional de rechercher la plus grande efficacité de l'argent public engagé ; nous avons aussi souligné l'importance de développer une politique d'investissements audacieuse au service des hommes et des femmes de la région d'une part, au service de son économie d'autre part, en lui apportant un soutien à court terme et en favorisant sa productivité à plus long terme.

Aujourd'hui à travers le budget primitif qui nous est présenté nous devons nous prononcer sur les orientations politiques de la Région.

Lors de la présentation faite par Monsieur Etienne BLANC, vice-président du conseil régional délégué aux finances nous en avons apprécié sa clarté.

Même si nous comprenons fort bien que l'harmonisation et l'optimisation de nos 2 ex régions est un mal nécessaire, cela ne veut pas dire que nous n'acquiesçons pas forcément à certaines réductions budgétaires comme entre autre celles liées au fonctionnement qui pourraient créer des difficultés financières chez les agents de la région, ni celle de la culture et du sport, ne serait-ce que pour une cohésion sociale.

Sur la formation et l'apprentissage, faire de la région un leader en matière d'apprentissage par des conventions départementales, engageant financièrement la région contre promesse d'embauche des entreprises.

Vous collez aux besoins directs de l'entreprise et du territoire, la CFTC approuve la méthode et nous pensons que pour une telle démarche les CTEF sont, y compris pour la concertation, la bonne dimension géographique

Sur l'alternance, prenez en compte l'étude réalisée par CESER sur « une stratégie régionale de développement global de l'alternance »

Sur l'international, tout en déplorant la baisse des moyens en faveur des coopérations, nous saluons cette volonté d'ouverture dans une vision à long terme la CFTC regrette que la Russie ne fasse pas aussi partie de cette orientation.

Lors de votre présentation, vous avez développé avec conviction les ambitions de la région en matière d'investissement en fléchant les aides directes aux entreprises en faveur des TPE/PME, du tourisme, de l'agriculture, de l'agroalimentaire... des points forts où notre région a des atouts à faire valoir, à valoriser, la CFTC étant persuadée que le devenir des emplois passe par ces développements, reprendra à son compte l'analyse de la commission du CESER que nous trouvons fort pertinente sur le sujet

La CFTC souhaite que l'actuelle commission SUEVAL ait ses prérogatives élargies.

Pour conclure et bien que cela relève déjà d'un vieux débat, quand donnera-t-on enfin aux régions les moyens financiers pour assumer toutes leurs obligations et pour assurer leurs développements.

La CFTC votera ce projet d'avis.

Intervention de M. Serge BRUGIERE, au nom de la CGT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

En passant des orientations budgétaires au budget, le soufflet d'une communication abondante sur le thème de la rupture s'est un peu dégonflé. Si la réduction des dépenses de fonctionnement s'avère bien drastique, sur les 75 M € annoncés 22 découlent de décisions qui n'ont rien à voir avec cette volonté de rupture. Il s'agit de la renégociation de la dette et l'évolution de la péréquation. Au seul périmètre des politiques régionales la réduction s'affiche à 36 M €. Sur les investissements, l'atterrissage est encore plus brutal, puisque sur les 85 M € annoncés, il ne reste que 39 M € et sur ces 39 M € 32 correspondent à des engagements déjà pris sur les commandes de rames TER.

Le poids des politiques d'austérité, la structure du budget et la nature des compétences limitent les marges de manœuvre et se traduisent déjà par des non renouvellements de contrats, c'est l'enseignement majeur de ce budget. En effet s'il y a un élément constant entre les OB et le budget, c'est bien la baisse de DGF à 52 M €. Le dilemme entre les compétences qui s'élargissent et les ressources qui diminuent rend l'exercice budgétaire de plus en plus contraint,

cette contrainte devrait favoriser une communication un peu débarrassée des postures. Également, la question des leviers fiscaux entamée en commission est loin d'être tranchée, elle ne peut se résumer à la fiscalité appliquée aux cartes grises.

Concernant la dette publique, c'est en son nom que l'on ponctionne les collectivités territoriales mais dire que c'est le résultat des politiques depuis 2012 est un euphémisme.

Car plus de 1.000 milliards d'euros de dette, soit 59 %, résultent du changement des politiques fiscales de 2000 à 2013 et des taux d'intérêts excessifs auxquels l'Etat s'est financé pendant cette période. Les économistes Paul CHAMPSAUR et Jean Philippe COTIS précisait que si la législation fiscale était restée celle de 1999, la dette publique serait de 20 points de PIB plus faible aujourd'hui. L'évasion fiscale que l'on n'a pas combattue pendant cette période a été estimée également en 2012 à 20 % de la dette, soit 400 milliards dans le total de la dette.

Au-delà de ces données globales nous avons un peu de mal à avoir une visibilité précise des conséquences concrètes des choix budgétaires opérés.

Il est regrettable que notre réflexion soit alimentée autant par des informations officieuses que sur les données factuelles du rapport.

La transparence est une condition de la pratique démocratique, l'efficacité de la gestion publique n'est pas opposable au temps de la démocratie. La Cgt défend la nécessité d'avoir un suivi régulier de l'exercice budgétaire pour mieux appréhender sa traduction dans la mise en œuvre des politiques, notamment les tableaux synoptiques.

Trois politiques semblent visées par une réduction des moyens, la vie associative, l'international et l'environnement.

S'agissant de cette dernière, il est paradoxal de constater que pour cette compétence régionale qui se renforce au fil des lois et réformes institutionnelles, le budget fonctionnement et investissement soit en réduction de 20 %. Le moins que l'on puisse dire quelques mois après la COP 21, c'est que le message est brouillé.

Les politiques budgétaires s'apprécient en valeur mais aussi sur les conditions et les critères de mise en œuvre. A cet égard, c'est peut-être à ce niveau que les inflexions sont les plus sensibles. Que ce soit sur l'aménagement du territoire ou l'action économique, au prétexte de la réactivité, nous voyons réapparaître une politique de guichet. En quoi déléguer l'instruction des dossiers aux EPCI ou aux chambres consulaires serait plus vertueuse ? Tous les EPCI, en fonction de leurs tailles, n'ont pas la même capacité à reprendre l'ingénierie. Quid de la solidarité territoriale ? L'efficacité des dispositifs c'est le choix des critères, le respect de ceux-ci, l'évaluation des résultats obtenus et les corrections quand elles s'avèrent nécessaires. Le financeur doit-il abandonner ou même se fragiliser dans la maîtrise de ce processus déterminant des stratégies de développement solidaire des territoires et de la dynamique démocratique ? Nous ne le pensons pas.

Justement, sur le choix des critères et du processus d'évaluation. Le VP aux finances nous a fait des annonces qui ne nous donnent pas la meilleure visibilité puisque ont été évoqués à la fois le principe d'une évaluation indépendante et celui de l'auto-évaluation.

Nous actons le maintien de la commission SUEVAL même si des précisions sont nécessaires sur son fonctionnement.

Il en est de même de la formation professionnelle, stable sur les moyens mais repositionnée sur une "adaptabilité" au marché du travail, toujours pour satisfaire à l'objectif de réactivité.

La formation a besoin d'anticipation, elle ne peut être pilotée dans une vision purement utilitariste par le seul carnet de commandes des entreprises ou les emplois non pourvus dans l'immédiat. Une anticipation pertinente suppose un diagnostic et des préconisations issus d'une confrontation entre les différents acteurs : OS d'employeurs et de salariés, Etat, Région. Pour cela, les instances régionales et locales existantes constituent de bons outils dont le fonctionnement peut être amélioré.

La formation doit accompagner les privés d'emplois vers l'emploi, les salariés pour leur permettre d'évoluer en termes de qualification et de rémunération, leur permettre d'assumer les aléas d'un parcours professionnel en complémentarité avec un droit du travail renforcé pour faire échos à une actualité sociale brûlante.

L'immédiateté comme règle fondamentale d'organisation ne répond pas à l'ensemble de ces objectifs. Les mutations économiques, technologiques notamment, nécessitent un socle de formation le plus large possible qui dépend autant de la formation initiale que professionnelle par la mobilisation des moyens publics autant que privés (Lycées, Greta et CFA).

Concernant la priorisation du financement des lycées privés, la CGT ne partage pas cette orientation et sera vigilante sur le renouvellement du PPI.

En conclusion la CGT partage plusieurs constats et propositions exprimés dans l'avis, plus particulièrement les conditions de consultations du CESER.

Le contexte particulier ne peut servir de prétexte pour déroger aux principes élémentaires de la démocratie, notamment l'accès à l'information.

Sur cet aspect aussi la CGT ne cédera pas sur le rôle qu'elle entend jouer pour représenter et défendre les salariés dans les entreprises et les territoires.

La CGT votera l'avis.

Intervention de M. Christian CADIER, au nom de FO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le groupe FORCE OUVRIERE tient à avoir une expression propre sur ce projet d'avis. Nous avons affirmé lors du débat sur les orientations budgétaires que l'austérité était triplement suicidaire, économiquement, socialement et démocratiquement. Or force est de constater que ce budget s'inscrit dans cette même logique que nous combattons à tous les niveaux.

Venons en maintenant au projet d'avis qui nous est soumis.

Sur le plan économique nous considérons à l'instar de l'avis que nous sommes dans une phase de transition en 2016 du fait de délais serrés et d'un changement de périmètre. Ce sera le budget de plein exercice 2017 qui sera l'objet d'une analyse portant sur les premières réalisations.

Nous nous concentrerons sur deux sujets, la formation professionnelle, initiale et continue, et l'emploi.

Tout d'abord, disons le clairement, contrairement au projet d'avis, nous désapprouvons la décision d'étendre à l'ensemble de la région la participation aux dépenses d'investissement des lycées privés que pratiquait l'ancien exécutif de Rhône Alpes. On ne peut pas d'un côté annoncer dans le cadre des

économies budgétaires que l'on ne finance pas de structures et d'un autre participer directement à l'entretien et à la valorisation d'un patrimoine privé, le plus souvent confessionnel.

FORCE OUVRIERE est viscéralement attachée aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Concernant la formation professionnelle initiale, nous voulons ici réaffirmer notre attachement à l'enseignement professionnel public. C'est une voie d'excellence qui doit être confortée par les politiques publiques. Le groupe Force Ouvrière rappelle que la région a des compétences, tant dans l'établissement de la carte des formations avec le rectorat que dans la rénovation des bâtiments et des plateaux techniques.

Pour ce qui concerne la Formation Continue nous affirmons comme cela a été fait par les partenaires sociaux lors de la mise en place du Compte Personnel de Formation : ce sont bien les formations qualifiantes, liées aux besoins, qui permettent le plus de déboucher sur un emploi et non de vagues « compétences transverses, transférables à différents métiers » que le projet d'avis appelle de ses vœux. A cet effet nous tenons à souligner le rôle irremplaçable de l'AFPA que nous souhaitons voir confortée dans ses missions.

Concernant la partie santé, nous sommes circonspects sur la volonté exprimée par l'avis de voir coordonner la mise en place des maisons de santé avec la politique gouvernementale de mise en place de « maisons de service au public ». Tout d'abord, sommes-nous bien dans des compétences de la région ? Pour FORCE OUVRIERE, la priorité est de stopper le retrait et la disparition des services publics.

Concernant l'économie, notre confédération a maintes fois appelé de ses vœux la mise en place d'une véritable politique industrielle. Notre région doit renforcer son tissu industriel porteur d'emploi et d'avenir y compris au niveau des TPE et PME, le groupe FO soutiendra toute initiative en ce sens.

Le vote du budget est l'acte essentiel par lequel le Conseil régional définit sa politique en fonction des mandats qu'il a reçus.

Parce que nous restons attachés à la séparation des pouvoirs, et à l'indépendance du syndicat vis-à-vis du pouvoir politique, FORCE OUVRIERE s'abstiendra sur le budget.

Merci pour votre attention !

Intervention de Mme Patricia DROUARD, au nom de FSU

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le projet de rapport du CESER sur le budget primitif régional s'inscrit dans un équilibre prenant en compte les diverses sensibilités de la société civile qu'il représente.

Certes la FSU partage un certain nombre des préconisations du CESER mais elle tient à nuancer son propos sur quelques sujets.

Comme le souligne le projet de rapport, les documents donnés n'autorisent pas une analyse approfondie et nuancée.

Cependant, sa présentation permet de dégager des grandes lignes politiques.

Pour la FSU, ce budget, surtout axé sur les besoins des entreprises, ne prend pas assez en compte les publics. Le développement économique passe aussi par des personnes formées, qualifiées, socialement intégrées, en capacité de rebondir en cas de rupture professionnelle.

Elle partage l'avis qu'une stricte adéquation emploi/formation, à court terme, est contre – productive d'abord pour les personnes formées, dans le cadre de leur parcours professionnel, mais aussi pour l'économie. Économie en perpétuelle évolution et qui demande des personnels capables de s'adapter à l'évolution des métiers.

La volonté de lier la formation à un emploi durable ne doit pas faire oublier les publics éloignés de l'emploi qui peuvent avoir besoin de formations « intermédiaires »

La formation continue ne s'est-elle pas assigné pour objectif de permettre à chacun-e d'acquérir un niveau de qualification supplémentaire

La FSU, comme les rédacteurs du projet de rapport, a noté la quasi-absence de l'économie sociale et solidaire ; l'ESS a pourtant prouvé qu'elle pouvait générer de la richesse, de l'emploi et qu'elle devenait un acteur économique et social incontournable.

La FSU défend le maintien de la commission SUEVAL

La FSU est défavorable au développement à tout crin de l'apprentissage, surtout lorsque qu'il n'est décliné qu'en terme d'effectifs, pas de niveau de formation, ni de contenu. La réponse aux besoins des métiers en tension mériterait une analyse plus fine.

La FSU est opposée au pré – apprentissage, qui n'est pas une réponse adéquate au décrochage scolaire.

Pour les lycées, la FSU partage le souci qu'une baisse de la subvention de fonctionnement risque de mettre en difficulté certains établissements. Les budgets ne sont pas toujours simples à boucler. Souvent une rallonge budgétaire est sollicitée.

Si elle accueille avec un certain soulagement le fait que la sécurisation des lycées se fera à partir d'un dialogue avec le terrain, elle demande que le conseil d'administration, qui regroupe personnels et usagers, soit consulté.

Elle ne voudrait pas que les sommes investies dans la sécurisation remplacent d'autres investissements tout aussi importants pour la réussite des jeunes, leur éducation au vivre ensemble. Les savoirs émancipateurs sont un bon moyen de lutter contre toute forme d'extrémisme.

Et, comme le souligne le projet de rapport du CESER, ce type d'investissement va générer des coûts de fonctionnement, notamment pour la maintenance du dispositif choisi.

Malgré la volonté affichée de faire des économies, l'Exécutif régional reprend la politique, en vigueur en Rhône Alpes, d'aide à l'investissement des lycées privés ; tout en l'étendant à l'Auvergne. La FSU condamne ce choix de dépense facultative, alors que la Région veut faire des économies dans des domaines de sa compétence.

En ce qui concerne l'aide aux lycéens et apprentis l'Exécutif garde provisoirement l'existant et se donne le temps de réfléchir à un nouveau dispositif en s'appuyant sur ceux existant dans les deux anciennes régions. La FSU souhaite que, dans ce cadre, la Région, concertée avec les parents d'élèves, mais

aussi avec les personnels et leurs représentants, notamment en ce qui concerne les manuels scolaires mais aussi les domaines culturels et sportifs. Elle demande le maintien d'une aide régionale aux jeunes en formation initiale qui permette de couvrir les frais de scolarité et d'accéder à des loisirs culturels, sportifs.

La FSU s'abstiendra sur le projet de rapport.

Intervention de M. Fabien COHEN-ALORO, au nom de l'UNSA

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Un budget primitif de plus de 3 Milliard € qu'il a fallu étudier en moins d'une semaine, il nous faut féliciter ici Michel RAFFIN qui pourrait facilement entrer au gouvernement pour son efficacité.

Nous n'allons pas une fois de plus nous plaindre d'avoir à travailler dans l'urgence, mais remercier le Président et les membres de la commission pour leur disponibilité.

Le projet d'avis soumis aujourd'hui à l'assemblée convient à l'UNSA ; néanmoins, nous tenons à marquer notre point de vue.

Ce premier budget primitif s'inscrit parfaitement dans ce qui nous a été présenté précédemment et n'est que la prolongation des promesses électorales.

Un budget 2016 qui enregistre une baisse des dépenses de fonctionnement de 75M€, avec - bien entendu et comme toujours lorsqu'il s'agit des faire des économies - une diminution sur les services généraux qui de 23%.

Un budget 2016 qui semble bien marquer une étape régressive dans le dialogue social. Les espaces de dialogue social que représentent les comités territoriaux Emploi Formation sont des lieux stratégiques emploi-formation au plus près des territoires qui doivent être maintenus.

Un objectif de vouloir améliorer l'efficacité des interventions de formation professionnelle en maintenant l'effort budgétaire sur ce secteur que l'UNSA approuve sans en partager pleinement la mise en œuvre. L'effort ne peut être concentré sur le financement de formations orientées vers les besoins réels des entreprises. Nous partageons les propos de ce projet d'avis : « La recherche d'une stricte adéquation emploi/formation, à court terme, dans la structuration de l'offre de formation serait cependant inefficace, voire contre-productive ».

L'UNSA peut entendre que la Région souhaite mettre en place de nouveaux principes directeurs pour la formation professionnelle mais pourquoi se priver de la convention avec l'Etat dans le cadre du projet « 500.000 formations » ? Les objectifs de ce plan pouvaient sans antagonisme se combiner avec les priorités de la Région.

Pour ce qui concerne la partie apprentissage, l'UNSA n'est pas en accord avec le projet d'avis sur le soutien au développement annoncé du dispositif de pré-apprentissage. Nous restons opposés à l'apprentissage à 14 ans ou à des systèmes similaires, tel que le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

Le socle commun de connaissances et de compétences est indispensable même si des liens avec le monde de l'entreprise sont également nécessaires. Effectuer un choix d'orientation en toute connaissance de cause est fondamental afin d'éviter qu'il soit subi, précoce ou dicté par une temporalité et une volonté politique du chiffre qui ne sert ni l'avenir de nos jeunes, ni l'avenir de notre pays.

Concernant l'enseignement du second degré, ce sont 4 M€ supplémentaires qui sont inscrits au budget primitif pour le chapitre investissement. Cet effort est orienté vers la sécurisation des lycées et l'extension de l'aide facultative à l'investissement dans les lycées privés.

L'UNSA émet les plus vives réserves sur les investissements annoncés pour la sécurité dans les lycées qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation et qui représentent des coûts exorbitants pour une efficacité qui reste à prouver.

Nous souhaitons également rappeler que le financement des investissements dans les lycées privés n'est pas une compétence obligatoire de la Région, que la loi Falloux impose que les montants ne peuvent pas excéder 10% du budget annuel de l'établissement et que ces subventions ne pourront être effectives que lorsque le CAEN (Conseil académique de l'éducation Nationale) aura donné son avis sur leur opportunité. Nous serons vigilants au strict respect de l'application de ces règles.

L'UNSA trouve intéressante la volonté de développer le tourisme et le thermalisme ; la région dispose dans ce domaine de très nombreux atouts, mais il nous semble qu'il manque sur ces projets, le développement dans la communication d'une image tant pour l'Auvergne que pour Rhône-Alpes. Pourquoi ne pas labéliser une image de notre région pour valoriser nos produits ?

L'UNSA s'étonne de la divergence des chiffres en matière de transport ferroviaire. En effet le budget affiche vouloir réaliser une économie de 6 M€ alors que 12 à 15 M€ manqueraient si l'on agrège les anciens budgets Auvergne et Rhône Alpes. De plus, il n'y a rien de précis sur les conditions de réalisation de ces économies, les récentes déclarations du VP transports ne vont malheureusement pas dans le sens d'une clarification. D'autre part nous sommes dubitatifs sur la nécessité de financer une autoroute, ce qui est de la compétence de l'État, mais nous attendons avec une certaine impatience le résultat du bureau d'études sur l'A45 ou la requalification de l'A47.

En matière d'actions interrégionales, européennes et internationales, la Région souhaite prioriser sa politique en articulation du futur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) en visant particulièrement les pays francophones. Tout cela nous semble ramener les actions extérieures de la Région - deuxième région de France - à la portion congrue et marque, nous semble-t-il, une incompatibilité avec la volonté de développer le tourisme.

L'UNSA Auvergne-Rhône-Alpes ne peut qu'approuver les points de vigilance préconisés par la commission. Nous voterons cet avis.

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Avis des collèges 3 & 4 sur l'avis du CESER relatif au budget primitif 2016

Les Collèges 3&4 s'associent pleinement à l'avis clair et bienveillant émis par le CESER sur le budget primitif 2016. Ils voteront en faveur de son approbation.

Ils en apprécient l'objectif principal de mettre fin à la dérive de la dette, même si celle-ci connaîtra comme prévu lors des orientations budgétaires, une hausse en 2016. Ils prennent acte du fait que, pour y parvenir, un plan d'économies vigoureux a été mis en place dont les premiers effets se feront ressentir dès l'année 2016 ; les économies ainsi déterminées pour cet exercice pourraient atteindre 75 millions d'euros.

Néanmoins, dans leur grande diversité, les membres des Collèges 3&4 souhaitent attirer l'attention de l'Exécutif sur la priorité donnée à l'économie qui, même si elle s'inscrit dans un louable objectif de préserver et développer l'emploi, ne peut se faire sans prendre en considération un certain nombre de facteurs plus qualitatifs mais essentiels au fonctionnement de notre région.

C'est ainsi que les associations, de natures différentes et complémentaires, présentes aux collèges 3&4 veulent, dans leur ensemble, rappeler des apports incontestés de la culture, du sport, de la solidarité, de la prise en compte du monde rural, de la défense de l'environnement, de l'intérêt porté à la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre l'exclusion et de bien d'autres éléments qui constituent les socles du lien social dans notre région. Comme cela est indiqué dans le rapport de l'exécutif, 1,7 millions de personnes contribuent à titre bénévole aux travaux de ces associations qui emploient près de 10 % des salariés du secteur privé. Ces personnes et ces associations sont des vecteurs de l'apaisement social dans une période difficile pour notre économie, de vecteurs du développement de la citoyenneté et même un paravent contre la montée des radicalités.

Tout en étant convaincus de la nécessité de recourir au plan d'économies qui a été annoncé par l'exécutif, mais conscients que l'importance des postes de subventions de fonctionnement et d'équipement en fera un des éléments particulièrement ciblés du plan d'économies, les représentants des associations représentées dans les collèges 3&4 invitent l'Exécutif à faire preuve de discernement et de vision à long terme lorsque des décisions seront prises concernant les subventions. Les associations, moins impliquées qu'elles sont dans les accélérations brutales du monde économique, constituent des bases d'observation et des foyers d'innovation qu'il serait irrationnel de ne pas soutenir. Par ailleurs, leurs champs d'action ont souvent des conséquences économiques favorables que l'on ne doit pas négliger comme, par exemple et entre autres, dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que dans l'Environnement. Les représentants des associations, confrontés aux rumeurs de toutes natures concernant le soutien du Conseil Régional, souhaitent pouvoir, aussi vite que possible, informer leurs salariés et leurs bénévoles sur le sort qui pourrait leur être réservé individuellement.

D'autres organismes du collège 3, ainsi que certains membres du collège 4, ont fait des observations non reprises ici pour rester brefs. Ils sont néanmoins solidaires de ce texte commun et sauront faire valoir leurs préoccupations tout au long des futurs avis du CESER

Les membres des collèges 3&4 sont disposés à travailler avec les représentants de l'Exécutif pour éclairer les choix qui devront être faits concernant l'ensemble du secteur associatif.

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Mon intervention complète celle du porte parole du collège 3&4.

L'Economie Sociale et Solidaire est un axe qui n'est pas assez présent dans l'affichage des priorités de la Région.

Evidemment, les choix de diminuer les frais de fonctionnement et de réduction progressive de l'endettement correspondent à une approche responsable et constructive. Ceci étant, les alertes posées par les associations sont à prendre en compte de manière très sérieuse.

L'ESS comprend les entreprises des secteurs mutualistes, coopératifs et associatifs, pèse environ 12 % du PIB régional. Donc ce secteur de l'entrepreneuriat, correspond à une réelle dynamique économique. Que ce soit dans la reprise d'activités (Fontanille, Librairie Les volcans), que dans la gestion des activités solidaires, culturelles et sociales, la réponse en activités touristiques (voir plaquette 2015 sur les activités touristique en région), L'ESS embrasse complètement les enjeux du développement de la Région.

Par ailleurs, depuis 2008, ce secteur n'a pas arrêté de continuer à embaucher en puisant sur les fonds propres. Du fait que la rémunération du capital est quasi inexistante les entreprises de l'ESS résistent mieux à la crise que d'autres. Etant pour beaucoup d'entre elles très proches des territoires, les emplois générés sont évidemment non délocalisables et représentent des ressources et de l'activité absolument nécessaires à la survie et au maintien de ces territoires.

Donc, dans l'ADN de l'ESS, cohabitent développement, et maintien de l'emploi, entreprises ancrées sur des territoires, réponses locales à des problématiques économiques locales et tout ça dans une ambition de démocratie économique.

Nous nous alertons de la faiblesse d'ambition dans ce domaine de la Région. De plus notre inquiétude est doublée d'interrogations sur la diminution des aides aux territoires intermédiaires et aux postes. Si les entreprises résistent c'est bien évidemment que les réseaux, les territoires de projet (PNR, Pays) sont en appui des dynamiques locales. L'assèchement progressif des aides aux postes et à l'animation territoriale ne va-t-elle pas empêcher les intelligences collectives et stériliser les capacités de mutualisation qui apparaissent ou qui fonctionnent aujourd'hui.

Enfin, pour finir de vouloir convaincre du bien fondé de notre démarche, Toutes ces initiatives existent parce que les femmes et les hommes qui composent notre région aiment vivre, travailler, faire des projets des nos territoires.

Ne pas prendre en compte cela, risque d'alimenter une braise néfaste à nos ambitions républicaines de cohésion et de construction d'un avenir plus harmonieux.

Intervention de Mme Eliane AUBERGER, au nom du CEN

L'environnement est particulièrement concerné par les réductions annoncées dans ce budget primitif puisque les crédits diminuent de 20 %.

La région a un rôle de chef de file en ce domaine. Nous espérons que ces réductions de moyens n'altéreront pas la prise en compte nécessaire de ces enjeux fondamentaux pour notre région et notre société. Nous ne voyons pas s'afficher une ambition réelle et constructive, ni un désir d'innovation et d'exemplarité.

Les préoccupations environnementales ne sont pas fragmentées mais transversales. Elles relient des thématiques variées comme le climat, biodiversité, pollutions, état des ressources, paysage etc. les politiques mises en œuvre doivent donc être finement articulées avant d'être déclinées dans des contrats territoriaux. Les associations, par leur expertise, leur ancrage local, leur connaissance et proximité des acteurs locaux sont et doivent rester des partenaires privilégiés, à conditions qu'elles en aient les moyens.

Plusieurs projets inscrits au chapitre « économie » sont particulièrement sensibles sur le plan environnemental.

Par exemple le plan d'accès à l'eau pour l'agriculture. On ne peut que reconnaître la prégnance du sujet : les enjeux autour de la ressource en eau sont essentiels pour l'agriculture au présent et au futur. Pour autant cela ne doit pas se bâtir en opposant économie et environnement. Au contraire nous affirmons qu'il y a là matière à une construction réellement exemplaire, et conjointe alliant préoccupations économiques et environnementales (protection de la ressource, trame verte et bleue, biodiversité etc).

On pourrait dire la même chose d'autres plans évoqués comme le plan « montagne », ou même thermalisme.

Nous souhaitons donc que de tels projets soient construits avec une réelle ambition économique et environnementale, qui doit être celle de la région en ces domaines.

Intervention de M. Marc SAUMUREAU, au nom de la FRANE, de la FRAPNA et de LPO

Madame la Présidente, mesdames messieurs, chers collègues

Les associations environnementalistes voteront l'avis qui nous est présenté.

Toutefois et en complément de l'intervention faite au nom des collègues 3 et 4, les associations environnementalistes FRANE, FRAPNA et LPO ont pris note avec surprise, regret et inquiétude que les crédits alloués au budget Environnement diminuent fortement à la fois pour le fonctionnement mais également et dans les mêmes proportions pour les investissements.

Elles s'interrogent sur le sens de cette orientation alors que dans le même temps il y a une réelle prise de conscience internationale de la nécessité de la prise en compte de l'environnement aussi pour notre développement économique, touristique... que pour celui des générations futures. L'environnement est devenu un enjeu prioritaire et incontournable.

Au vu de ce budget, les associations environnementalistes se demandent alors s'il s'agit d'un désintéressement manifeste du nouvel exécutif pour les préoccupations environnementales et si oui quelles en sont les raisons et les objectifs ?

La question est réellement posée.

Merci de votre écoute.

Intervention de M. Yvon CONDAMIN, au nom de la MRIE

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Commission 11, Chers Collègues

En complément de l'intervention de Jean-Pierre Lac pour les collègues 3 et 4, je veux exprimer, au nom de la MRIE, mon inquiétude sur deux points majeurs

1) le projet de Budget Primitif présenté par l'exécutif semble miser exclusivement sur le développement économique pour résoudre le problème du chômage dans notre Région; hors les présentations faites il y a quelques jours, dans cette enceinte, par le Directeur Régional de l'INSEE et par celui de la Banque de France ont tendance à contredire cette approche : le nombre de chômeurs dans la Région Auvergne Rhône Alpes était au 31 décembre 2015 de 624 000, hors les perspectives d'embauche des entreprises du secteur marchand, pour l'année 2016 se situaient à moins de 60 000. Loin de moi l'idée qu'il n'est pas important de soutenir le développement économique afin de créer de la richesse, mais nous pensons qu'à elles seules, les entreprises du secteur marchand ne pourront pas réduire sensiblement le chômage. Le tertiaire non marchand, qui représente plus de 30% des emplois et n'est pas confronté aux mêmes exigences de progrès de productivité, peut apporter une contribution significative à la création d'emploi.

Au total c'est bien sur tous les leviers qu'il convient de s'appuyer pour réduire le chômage et en particulier le chômage de longue durée.

A cet égard nous voudrions attirer votre attention et celle de l'Exécutif Régional sur un dispositif adopté par une loi d'expérimentation en décembre dernier, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et par le Sénat, après avoir fait l'objet d'un avis positif du CESE. Ce dispositif appelé "Territoires zéro chômeur de longue durée" prévoit d'activer des dépenses passives (indemnités de chômage, RSA,...) pour créer des activités nouvelles, correspondant à des besoins non ou mal couverts; Il est probable que plusieurs territoires de la Régions participeront à l'expérimentation. Même si la Région n'a pas la compétence sur les "crédits sociaux", elle pourrait apporter sa contribution sur la formation de ces chômeurs de longue durée et ainsi participer à cette expérimentation innovante.

2) mon deuxième sujet d'inquiétude, vient du sentiment que le Budget Primitif laisse entendre que seul le soutien direct aux entreprises permettrait d'assurer le développement économique; les entreprises pourraient-elles se développer si le tissu social dans leur territoire se délite ? Si la part des populations en dessous du seuil de pauvreté augmente?

Hors la lutte contre l'exclusion ne peut aujourd'hui se concevoir sans la contribution des multiples associations qui œuvrent au quotidien auprès des populations fragilisées : jeunes qui quittent le système scolaire sans aucun diplôme, familles monoparentales, personnes atteintes de maladies chroniques...

Il ne s'agit pas bien entendu d'opposer le développement économique et la lutte contre l'exclusion, mais au contraire de les conjuguer, non dans un recours permanent à l'assistanat, mais en recherchant des synergies, des complémentarités. Ce que les personnes en situation de précarité demandent, pour la majorité d'entre elles, c'est de reprendre la maîtrise de leur vie et de participer à la vie sociale et économique.

Cela étant dit, en dépit de ces inquiétudes, je voterai l'avis du CESER sur le Budget Primitif.

Le projet de budget primitif 2016 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est globalement stable par rapport à 2015, avec quelques régularisations à la hausse de recettes fiscales et la poursuite de la réduction de dotation globale de fonctionnement. Hormis une réduction de certains crédits tels que les intérêts de la dette qui ne peut qu'être constatée par les élus régionaux, ces derniers sont appelés à se prononcer sur une baisse d'enveloppe de crédits de fonctionnement de 54 M€ et une progression de crédits d'investissement de 36 M€.

Le CESER déplore l'absence d'un tableau synoptique des interventions par lignes budgétaires fonctionnelles, et l'appelle de ses vœux pour les prochains rendez-vous budgétaires. Dans un contexte d'endettement élevé il prend acte de l'impératif d'une recherche d'économies en section de fonctionnement (qui représente les deux tiers de l'enveloppe budgétaire) pour améliorer l'épargne brute. Il souligne cependant combien la plupart de ces dépenses de fonctionnement sont des investissements d'avenir potentiellement créateurs de richesse et d'emploi. Il relève l'ambition nouvelle en matière d'animation économique, en adéquation avec les orientations de la réforme territoriale. Il note une première relance de l'effort d'investissement :

en déclinant en 2016 les paiements d'engagements antérieurs ;

en ouvrant de nouvelles autorisations de programme, notamment pour cofinancer l'A45 et pour passer commande de nouvelles rames ferroviaires.

Pour le CESER, avec un endettement qui demeure élevé, la Région doit considérer l'exercice 2016, consacré à l'harmonisation des politiques des anciennes Régions, comme une année budgétaire de transition.

• BUDGET PRIMITIF • BUDGET REGIONAL • FINANCES LOCALES • FISCALITE LOCALE
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20